

# La fondation du groupe Paroles

**L**ongtemps, les médecins du travail ont pensé que ce qu'ils entendaient de l'ordre de la souffrance en rapport avec le travail dans leurs consultations ordinaires relevait de l'extraprofessionnel ; en tout cas, ils n'en avaient pas constitué un objet. Une génération de médecins du travail, sensible à l'ébranlement des certitudes en ce qui concerne la santé au travail dans l'après 1968, héritière des avancées de la réflexion de l'école d'ergonomie de langue française et des apports considérables de l'école française de psychopathologie du travail, puis des avancées de la psychodynamique du travail, a collectivement évolué dans sa réflexion et dans sa pratique professionnelle. Elle a pu ainsi commencer à saisir les premiers effets sur la santé physique et psychique des bouleversements considérables de l'organisation du travail massivement à l'oeuvre depuis 1985, mais qui ont débuté avec le début de la crise économique actuelle vers 1975.

Sur cette toile de fond de la genèse du projet "Paroles de médecins du travail sur la précarisation", on trouve aussi les acquis d'embryons de pratiques coopératives nées dans le réseau de l'association Santé et Médecine du Travail (SMT), qui, sous diverses appellations, existe depuis 1978. L'histoire de l'association SMT pourrait être considérée comme un échec partiel, car, comme de nombreuses structures professionnelles nées après 1968, elle n'a pas réussi à faire coexister dans un même lieu une démarche syndicale, et une démarche de réflexion sur le sens du métier de médecin du travail, sur ses conséquences éthiques, sociales, et scientifiques. C'est en définitive ce dernier projet essentiel qui a prévalu. Mais cette situation a aussi été son acquis, car elle a fait rechercher des coopérations avec nombre de confrères qui avaient d'autres histoires, se déployaient professionnellement en d'autres lieux, syndicats ou sociétés savantes, mais que la réalité de leurs pratiques professionnelles et de leurs réflexions faisaient reconnaître comme pairs. En juin 1991, au sein de cette association avait déjà eu lieu une journée de réflexion sur le thème "*précarité et sous-traitance en médecine du travail*". Les conséquences de la précarisation du travail pour la santé, la nécessité de pratiques coopératives entre médecins du travail et de rendre compte de l'écoute clinique de la souffrance dans l'espace public externe aux entreprises y étaient déjà abordées. Ainsi, l'appel

au projet "Paroles de médecins du travail sur la précarisation", à l'initiative de l'association SMT, lancé en juin 1992 dans le n° 5 des cahiers SMT consacré à "précarité et sous-traitance en médecine du travail", a-t-il englobé d'emblée parmi les signataires de l'appel à la rédaction de monographies, à côté de médecins du travail membres de l'association SMT, des médecins du travail et des chercheurs, 11 sur 28, qui avaient leur propre cheminement en dehors de cette association.

Le projet Paroles s'inscrit alors résolument dans le cadre de l'éthique du témoignage, en pendant à l'éthique de compassion qui est à la base de l'approche médicale individuelle et humaniste à laquelle la plupart des médecins du travail émargent s'ils ont réussi à échapper à une éthique gestionnaire des ressources humaines. En effet l'approche compassionnelle de la souffrance au travail, particulièrement de la souffrance en rapport avec les modifications considérables de l'organisation du travail qui résulte du fait qu'on ne peut plus en affronter les contraintes, devenait de plus en plus insupportable pour de nombreux médecins du travail à force de l'absorber quotidiennement comme des éponges, sans effet préventif réel au niveau de leur entreprise. C'est que la nouvelle période, au contraire de la précédente des trente glorieuses qui avait permis parfois la mise en place d'une démarche de prévention et de transformation des conditions de travail en s'appuyant sur la dynamique sociale, voyait se refermer de plus en plus l'espace public interne à chaque entreprise, quand on ne constatait pas sa quasi disparition avec le développement, parallèlement aux regroupements industriels, de l'éclatement et l'atomisation des entreprises elles-mêmes. Se trouvait ainsi posé la nécessité de construire professionnellement la visibilité sociale des effets sur la santé de la précarisation du travail au niveau de l'espace public externe, donc en dehors de l'enclavement de l'entreprise ou la période précédente l'avait laissée. Cette démarche s'inscrivait ainsi dans le projet de réinscrire la santé au travail dans la santé publique, mais en y introduisant le sujet citoyen, car c'était bien l'absence de citoyenneté sociale qui était en question dans les entreprises, ce dont les médecins du travail mesuraient toute l'ampleur à partir d'une démarche professionnelle. L'introduction du sujet acteur de sa destinée dans

la clinique médicale du travail ordinaire, ouverte par les apports de la psychodynamique du travail, a permis aux médecins du travail d'avoir les prémisses pour commencer à construire une clinique médicale en rapport avec les modifications considérables du travail à l'oeuvre.

L'appel au projet Paroles, mis au point collectivement pendant plusieurs mois était explicite sur le champ de la précarisation qu'on se proposait de décrire : précarisation de l'emploi, sous-traitance et ses effets sur le noyau stable des entreprises, effets sur la santé psychique, mais aussi impuissance des médecins du travail face à cette situation, et appel à réfléchir sur la précarisation des pratiques professionnelles des médecins du travail eux-mêmes. La réflexion pour le lancement de cet appel avait été nourrie d'un travail antérieur dans l'association SMT, et par la suite avec plusieurs associations intervenant dans le champ santé/travail. Le début de l'écriture collective n'a pas été spontané, et nombreux parmi les initiateurs du projet étaient sceptiques quant à l'extension de la dynamique lancée, à l'occasion du congrès de médecine du travail de Nantes en juin 1992, par l'appel à témoignages concernant les effets des processus de précarisation pour la santé. L'aboutissement de cet appel a été la rédaction de nombreuses monographies (107 textes), concernant la multiplicité des processus de précarisation. Cette démarche a

concerné une soixantaine de médecins du travail, les textes qui en sont issus ayant été rédigés entre septembre 1992 et septembre 1993. Le processus d'écriture collective s'est mis en place après la diffusion auprès des médecins initiateurs du projet d'une dizaine de petites monographies pour moitié préexistant au projet, ou bien qui venaient de nous parvenir. Dans le même temps, le petit groupe de coordination de Paroles repérait les contours des zones de la précarisation du travail que nous nous proposons d'explorer.

Ces informations ont été diffusées par contiguïté dans un réseau de médecins du travail progressivement extensif. C'est ainsi en définitive que 37 médecins du travail sur 60, rédacteurs de la moitié des textes, n'étaient pas membres de l'association initiatrice du projet.

Le projet Paroles s'il avait envisagé une forme éditoriale éventuelle dès le début, l'avait imaginé comme matériau devant accompagner un travail d'analyse scientifique parallèle. Ce n'est que vers la fin du recueil des monographies qui étaient systématiquement diffusées au sein du groupe de coordi-

nation du projet, qu'il apparut que l'ensemble des textes formaient bien un ensemble cohérent appuyé par quelques textes plus analytiques nés du réseau initial ou composés par le groupe de coordination. Les textes reçus avaient un grand pouvoir d'émotion et se répondaient mutuellement. L'écriture faisait référence à une psychopathologie du travail de terrain. Les récits n'avaient généralement pas une facture médicale classique. Humour et colère étaient convoqués. Ils permettaient une mise en visibilité de la souffrance, tout en témoignant d'une impossibilité de décrire l'indicible. L'ensemble des textes ont été diffusés, après une première mise en page cohérente, à l'ensemble des participants auteurs du projet Paroles et discutés collectivement en décembre 1993 par une quarantaine d'auteurs à l'occasion d'un colloque qui avait été annoncé au début du projet. Le statut de la parole en médecine du travail a alors été mis en débat. Il ne s'agit pas de textes de dénonciation car ils n'usurpent pas la parole et la pensée des autres. Ces textes rassemblés prennent tout d'un coup une forte cohérence, permettent de comprendre ce qu'est l'éthique du témoignage et illustrent remarquablement en quoi les médecins du travail peuvent être des témoins exceptionnels, pris à partie, en otage, en porte à faux, à témoin. Le projet d'ouvrage a été alors entériné avec ajout de quelques textes plus réflexifs, comme acte professionnel qui a une légitimité intrinsèque.

Le Réseau "Paroles de médecins du travail sur la précarisation" regroupe 176 personnes et a constitué en son sein trois groupes de réflexion :

**précarité du travail et santé des femmes, épidémiologie, intérim.**

L'association a désigné un conseil d'administration provisoire :

**Président :** Dominique Huez **Secrétaire :** Michelle Prévost **Trésorière :** Catherine Spitzer **Coordination :** Denise Parent **Autres membres :** Nicolas Sandret / Fabienne Bardot / Alain Carré / Serge Opatowski  
Nicole Lancien - coord. sous-groupe précarité du travail et santé des femmes -

Francis Derriennic - coord. sous-groupe épidémiologie  
Marie Pascual - coord. sous-groupe éthique professionnelle face aux textes sur les intérimaires.

Parallèlement à ce processus, un groupe de médecins du travail et de chercheurs, majoritairement issu de la dynamique Paroles constituait le comité scientifique qui préparait le thème "précarisation du travail et santé" du congrès de médecine du travail de Besançon pour juin 1994. Ceci explique que lors de la diffusion de l'ouvrage "Souffrances et précarités au travail, Paroles de médecins du travail" lors de ce congrès, celui-ci reçut un écho très important. De nombreux médecins du travail après ce congrès

et la rencontre de la dynamique "Paroles", dont ils auraient pu être même s'ils ne l'avaient pas alors croisé, ont exprimé le désir de continuer ce travail collectif et coopératif, qui permettrait de construire les règles de métier de médecin du travail prenant en compte les conséquences de la précarisation du travail. C'est ainsi qu'après deux réunions collectives réunissant une cinquantaine de personnes est né le réseau "Paroles de médecins du travail sur la précarisation" qui rassemble près de deux cent médecins du travail et quelques chercheurs.

**Dominique Huez**